

EMPLOI

Le nombre de demandeurs d'emploi a augmenté d'environ 40.000 en août, doit confirmer ce soir l'ANPE. La ministre de l'Économie, Christine Lagarde, organise aujourd'hui une « réunion de crise ». Le PS dénonce l'effet des heures supplémentaires.

La hausse brutale du chômage en août éclipse le budget

Le projet de loi de Finances 2009 était à peine soumis au Conseil des ministres, vendredi, que Bercy a dû préparer en urgence une « réunion de crise », qui se tiendra aujourd'hui, sur le chômage. Ce soir, l'ANPE confirmera une hausse de près de 2 % du nombre de demandeurs d'emploi en août par rapport à juillet, soit « autour de 40.000 » chômeurs supplémentaires, selon la ministre de l'Économie, Christine Lagarde. Un bond historique et vertigineux : en juillet, le nombre de demandeurs d'emploi avait seulement augmenté de 2.000, un rythme stable depuis plusieurs mois. Une stabilité qui survenait après deux années de baisse continue du taux de chômage, à 7,2 % de la population active.

Cette hausse pourrait faire à nouveau plonger le moral des ménages, qui vient seulement de se redresser en septembre après plus d'un an de baisse continue, selon l'enquête publiée vendredi par l'Insee. Une chose est sûre, le chômage devrait redevenir la préoccupation principale des Français, après avoir été largement occulté par le pouvoir d'achat.

Nicolas Sarkozy, qui connaissait la tendance, a, dans son discours prononcé jeudi soir à Toulon, préparé les esprits à ce retournement brutal : « Dire la vérité aux Français, c'est leur dire que la crise actuelle aura des conséquences dans les mois qui viennent sur la croissance, sur le chômage, sur le pouvoir d'achat », a-t-il prévenu. « La France ne peut pas être un îlot qui

surnage par-delà une tempête planétaire », a renchéri, hier sur France Inter, Claude Guéant, secrétaire général de l'Élysée. Mais pour l'ancien ministre de l'Économie, Michel Sapin, « le gouvernement ne peut se dédouaner de ses responsabilités. L'absence totale de soutien à l'investissement et la priorité aux heures supplémentaires plutôt qu'aux embauches conduisent à cette forte remontée du chômage ».

Négociation Unedic en octobre
En réunissant aujourd'hui l'ANPE-Assedic et l'Association pour la formation professionnelle des adultes (Afp), la ministre de l'Économie et le secrétaire d'État à l'Emploi, Laurent Wauquiez, veulent prendre acte de la gravité de la situation et mobiliser le service pu-

blic de l'emploi. Les objectifs imposés à la nouvelle entité ANPE-Assedic vont être renforcés (référé unique pour les demandeurs d'emploi, aides à la mobilité, etc.). Il devrait ensuite être demandé à l'Afpa et à l'ANPE-Assedic d'accélérer les entrées en formation des demandeurs d'emploi, qui ont nettement reculé en août. Les partenaires sociaux seront, quant à eux, fermement invités à conclure d'ici à la fin de l'année la négociation sur la formation professionnelle, qu'ils entament demain.

La remontée du chômage va mettre aussi la pression sur la négociation Unedic, qui doit s'ouvrir à la mi-octobre. Vendredi, Stéphane Lardy (FO) a demandé de ne pas baisser les cotisations chômage (comme le réclament le gouvernement et le Medef) « alors qu'on ne sait pas ce qui va se passer pour les comptes de l'Unedic, vu la situation économique ».

Le régime d'assurance-chômage, largement excédentaire, va certainement réviser ses projections financières : après plus de 300.000 créations d'emplois l'an dernier, le projet de budget 2009 acte une révision en très forte baisse du nombre de créations d'emplois cette année et l'an prochain. Alors que le gouvernement prévoyait 160.000 créations de postes cette année, il ne table plus que sur 34.000. Et encore, avec 19.000 créations d'emplois à fin



Photos : AFP

juin, cela implique que l'économie ne détruise pas d'emplois au second semestre, ce qui est loin d'être acquis. A fin 2009, le gouvernement anticipe 50.000 créations

d'emplois. Cet été, il en espérait encore 200.000.

VÉRONIQUE LE BILLON

Lire aussi l'éditorial de Dominique Seux page 18.

Les crédits de l'emploi en recul de 5 % l'an prochain

Baisse des contrats aidés. Le ministère de l'Emploi compte parmi les principales victimes des coupes budgétaires. Pour 2009, les crédits seront réduits de 5 %, à 11,82 milliards d'euros, affectant surtout les programmes d'accès et de retour à l'emploi. Les contrats aidés dans le secteur non marchand devraient s'établir à 230.000 contre 290.000 réalisés cette année. Leur nombre baisse aussi d'un tiers dans le secteur marchand. Le budget consacre

l'extinction de certains dispositifs (emplois jeunes et CEC, préretraites publiques) et la suppression d'exonérations spécifiques sur les contrats de professionnalisation. Certaines baisses de crédit sont liées, aussi, à des réaffectations, à l'instar de l'intégration de la prime pour l'emploi au RSA. De même, 114 millions d'euros jusqu'ici affectés au fonds FUP pour la formation professionnelle seront désormais mobilisés pour financer les fonds de

solidarité. Le nouvel opérateur de la fusion ANPE-Unedic voit en revanche la dotation de l'ANPE augmenter de 50 millions, à 1,36 milliard. Celle de l'Afpa reste quasi stable, à 305 millions. Enfin, pour contrebalancer l'effet des 50 millions ponctionnés sur la trésorerie de l'Agefiph (Association de gestion du fonds pour l'insertion professionnelle), Bercy souligne la hausse de 4 % des crédits d'aide aux travailleurs handicapés.

Déjà 1.660 ruptures amiables de CDI

Séparation. Les premiers effets de la loi de modernisation du marché du travail commencent à se faire sentir. Le ministre du Travail, Xavier Bertrand, a annoncé hier sur Europe 1 qu'il y avait eu 1.660 ruptures amiables de CDI depuis l'entrée en vigueur du texte en juillet, soit « 1.660 situations où l'on n'est plus allé aux prud'hommes et où on a trouvé un terrain d'entente », a-t-il

souligné. La loi, inspirée de l'accord entre les partenaires sociaux sur le marché du travail, instaure un nouveau mode de rupture du CDI, différent du licenciement ou de la démission, appelé « rupture conventionnelle ». Il suppose un accord du salarié et de l'employeur et ouvre droit à des indemnités de départ et, éventuellement, à l'assurance-chômage.